



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 8572

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'émotion provoquée par certaines déclarations en ce qui concerne l'usage de l'héroïne et du cannabis. Il lui demande quels sont ses projets et s'ils ont été examinés à la lumière des traités internationaux dont la France est signataire. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire à la suite des vœux émis par l'Académie nationale de médecine et l'Académie nationale de pharmacie.

Texte de la réponse

En matière de lutte contre la toxicomanie, la politique de santé publique conduite tend à prévenir les conduites à risques, notamment des jeunes, à améliorer la prise en charge des personnes dépendantes et à mettre en oeuvre une stratégie large de réduction des risques sanitaires et sociaux. Les crédits du ministère de l'emploi et de la solidarité consacrés à cette politique sont passés de 750 millions en 1997 à 780 millions en 1998. En ce qui concerne l'hébergement des personnes toxicomanes, le nombre de places disponibles s'élève aujourd'hui à 1 255, auxquelles s'ajoutent 150 places en famille d'accueil. En matière de prévention primaire, les divers travaux relatifs aux consommations de substances psychoactives mettent l'accent sur la nécessité de mener une politique globale de prévention des conduites à risques non axée exclusivement sur un produit. Afin de prévenir les conduites à risques et les actes de délinquance, des mesures de prévention globale ont été mises en oeuvre. L'implantation de 78 points écoute jeunes et parents répartis sur toute la France, en priorité dans les quartiers les plus démunis, répond notamment à cette préoccupation. Le ministère de l'éducation nationale a privilégié également cette problématique dans son nouveau programme de développement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté auprès des établissements scolaires. La ministre de l'emploi et de la solidarité précise par ailleurs que des interventions sanitaires et de prévention sur les lieux des soirées « raves » ont été initiées en 1997 dans huit départements et développées en 1998. Enfin de nombreuses actions de proximité ont été retenues dans le cadre de la semaine européenne de prévention des toxicomanies qui se déroulera en novembre 1998 et donnera lieu à une campagne de communication importante sous l'égide de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8572

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 144

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6406